Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 022-212200281-20260724-2026_001-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de LANNION
Canton de TREGUIER
Association Foncière de CAMLEZ

ASSOCIATION FONCIERE
*****
PROCES VERBAL DU BUREAU
Séance du vendredi 24 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre juillet à dix-huit heures et trente minutes, le bureau de l'Association Foncière de la Commune de CAMLEZ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de THEBAULT Christophe.

Présents : THEBAULT Christophe, LE GOFF Rémi, SALLIOU Alain, DORNIOL Benoît, LE GALES, Claude

Excusé : HARSCOAT Pascal.

Absents : BRIAND Yvon, LE MERRER Christian.

OBJET : DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Christophe THEBAULT;

- **VU** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- **VU** l'avis de la commission des Finances ;
- **VU** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de l'AFR de CAMLEZ ;
- **VU** le Compte Financier Unique 2025 de l'Association Foncière (AFR) de CAMLEZ ;
- **CONSIDERANT** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- **CONSIDERANT** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- **CONSIDERANT** les éléments susvisés ;

Monsieur Christophe THEBAULT, Président de l'AFR de CAMLEZ se retire de la salle du conseil et ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le bureau de l'Association Foncière , à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de CAMLEZ.
- **DONNE** pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 022-212200281-20260724-2026_001-DE

FONCTIONNEMENT
Résultat de clôture au 31/12/2025

Recettes	2.980,73 €	**9.248,26 €**
Dépenses	1.550,26 €	
Solde des réalisations de l'exercice	1.430,47 €	
Résultat antérieur reporté	7.817,79 €	

INVESTISSEMENT
Résultat de clôture au 31/12/2025

Recettes	0,00 €	**8.532,40 €**
Dépenses	0,00 €	
Solde des réalisations de l'exercice	0,00 €	
Résultat antérieur reporté	8.532,40 €	

Exécutoire après affichage et transmission en préfecture le 28 juillet 2026.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christophe THEBAULT

ASSOCIATION FONCIÈRE CAMLEZ DE REMEMBREMENT